

Image not found or type unknown



Delais concernant jugement dossier consommation

Par **WEBWARRIOR**, le **11/04/2013** à **18:20**

bonjourrrrrEn septembre 2002 le TI a rendu un jugement contradictoire en ma defaveur concernant un credit a la consommation (finaref) celui ci ne m a jamais ete signifie par huissier (demenagement mais suivi courrier en regle)dernierement cette societe me reclame le montant de ce credit et a ma demande dit qu elle n a pas le jugement disponible qu il faut le demander aux archives (le tribunal ayant rendu le jugement n existe plus)quels sont mes recours ? si ce meme jugement n est pas revetu de la formule exécutoire quel delais a le creancier pour la faire apposee avec mes remerciements pour vos reponses